



Campagne de mobilité Adjointes Techniques (Hors DAP) Prise de fonction : 1^{er} septembre 2021

L'UNSa Justice vous informe de l'ouverture de la deuxième campagne de mobilité pour les adjoints techniques :

Calendrier

Date limite de candidature	Jeudi 15 avril 2021
La date limite de renonciation	mercredi 12 mai 2021
Diffusion des résultats par le secrétariat général	Jeudi 10 juin 2021

Les agents ne peuvent candidater que sur des postes publiés figurant la liste des postes

Pour les postes avec entretien préalable, c'est à l'agent de solliciter cet entretien qui peut avoir lieu en visioconférence ou téléphoniquement



Candidatures

● Pour les Adjointes Techniques du ministère de la Justice :

- L'agent saisit ses choix sur **Harmonie** depuis un poste de travail du ministère et remplit une fiche de candidatures sous format papier.
- Le dossier de candidature doit comprendre :
 - Le formulaire de candidature visé par le supérieur hiérarchique actuel ;
 - Les pièces justifiant une situation particulière (CIMM compris) ;
 - Un CV ou une fiche carrière Harmonie et une lettre de motivation pour les postes avec entretien préalable.

Les documents doivent être envoyés par voie électronique à :

Affectation actuelle des agents		Retour des fiches de vœux
DPJJ	Services déconcentrés	Bureau RH4 — Section corps communs / Marie-Noelle.Rivas@justice.gouv.fr
	Administration centrale	Bureau RH4 — Section suivi carrières AC / Julie.blandin@justice.gouv.fr
DSJ	Services déconcentrés	DSJ — Bureau RHGI — Section catégorie C / leila.sebastien@justice.gouv.fr
	Administration centrale	DSJ — Cabinet — Pôle RH et moyens matériels / rose.zwiller@justice.gouv.fr
GCLH		GCLH — Bureau RH et maisons d'éducatrices / florian.michel@legiondhonneur.fr
SG - DACG - DACS - Cabinet- ICJ		SG - SRH - BGAFIAC / campagne-mobilite.bgafiac@justice.gouv.fr

Par la voie du détachement

Les adjoints techniques **extérieurs** au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la **voie du détachement** doivent transmettre :

- leur fiche de candidatures, à remplir manuellement, avec l'avis de leur administration d'origine relatif à leur départ ;
- pour les postes avec entretien préalable : CV et lettre de motivation (le cas échéant) ;
- les pièces justifiant une situation particulière (CIMM) compris
- leur dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- leurs trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel ;
- leur état des services

L'ensemble de ces documents doit être envoyé à l'adresse suivante : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr

Les agents actuellement placés **en position de détachement au sein du ministère de la Justice dans le corps des Adjoints Techniques (Hors DAP) ne disposent pas d'un droit à mutation.** Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement sur l'affectation envisagée.



Demande de changement de spécialité

Cette demande doit être formulée au moyen de l'annexe 4 et accompagnée des justificatifs (diplôme de niveau 5 ou qualification équivalente)

Si les Agents ne sont pas en possession de ces justificatifs, il doit se rapprocher en amont de son service gestionnaire en vue d'étudier sa carrière voire l'orienter sur des dispositifs de formation.

...Retrouvez tous les formulaires utiles via le lien Intranet :

<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/carriere-16942/mobilite-et-promotions-17239/adjoints-techniques-hors-dap-campagne-mobilite-01092021-127336.html>

L'UNSa Justice se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de mobilité.



Paris, le 17 mars 2021
Le secrétaire général adjoint
Fabrice BÉGON